REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET Nº 80-359 du 12 décembre 1980

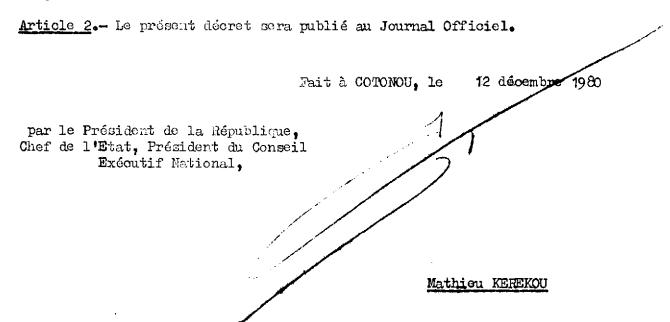
chargeant le Camarade Manassé AYAYI, Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques, de l'intérim du Camarade Grégoire AGRAHE, Ministre du Tourisme de l'Artisanat et des Loisirs pour compter du 13 Décembre 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret nº 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE:

Article 1er. Pour compter du 13 Décembre 1980, le Camarade Manassé AYAYI, Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques est chargé de l'intérim du Ministre du Tourisme de l'Artisanat et des Loisirs pendant l'absence du Camarade Grégoire ACBAIE.



Ampliations: PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SPD 2 MIEPSEP-MIAL 6 autres Ministères 20 DPE - DAJL - INSAE 6 AGE et ses Sections 4 DCCT 1 ONEPI - Gde Chanc. 2 UNB -FASJEP - EN 6 BCP 1 JORPB 1.-